

n'avons pu éviter d'en éloigner quelques uns de notre dite cour, ni même, quoique avec une indicible peine, de nous séparer pour quelque temps de la reine, notre très-honorée dame de mère, à ce que pendant ce temps son esprit se puisse adoucir et remettre en état de concourir, avec la sincérité qu'elle a fait par le passé, aux conseils que nous aurons à prendre pour l'avenir, pour garantir ce royaume des maux qui le menacent lorsqu'il devrait recueillir le fruit de nos labeurs. Nous espérons que la bonté de son naturel ramènera son esprit et la réunira bientôt à nous. Nous le demandons à Dieu de tout notre cœur et qu'il bénisse les bonnes intentions que nous avons pour cet Etat, ainsi qu'il a fait par le passé.

III ¹

*Lettre de la reine mère au roi, écrite de Compiègne
le 23 février 1631.*

Monsieur mon fils,

Je me suis trouvée si surprise d'apprendre à mon réveil votre partement et l'état auquel vous me laissez en ce lieu, que, sans la consolation que je retrouve en mon innocence, il me serait du tout impossible de soutenir un si grand effort ; mais, n'ayant par mes actions, ni même par ma pensée, fait aucune chose qui ait mérité un si rude traitement, j'espère que Dieu me fera la grâce que, revenant à vous, vous ne voudrez pas faire périr sans cause celle dont sa bonté s'est voulu servir pour vous donner l'être, et que vous ne serez pas moins juste envers moi que vous voulez que Dieu le soit envers vous.

C'est dont je vous prie très-humblement, et de ne me faire point ce tort de croire que je n'aie eu et n'aie encore pour vous et votre Etat les vraies affections de mère. Les soins que j'ai pris de vous conserver pendant votre minorité et ma vie passée et présente me doivent servir de justification contre les calomnies, qui ont donné lieu à une séparation si étrange, que je m'assure qu'elle ne sera approuvée ni de Dieu ni des hommes. Je le prie de tout mon cœur qu'il vous conserve et qu'il me fasse la grâce que vous me croyiez comme je suis véritablement

Monsieur mon fils

Votre très-humble et affectionnée
mère et sujette

MARIE

1. Dupuy 49, f° 6.